



Appel à projets: règlement

L'appel à projet prend place dans le cadre de l'organisation du premier week-end « parcs et jardins de Wallonie ». Ce week-end qui se déroulera les 10 et 11 juin prochain, sera l'occasion de promouvoir l'engagement des parcs et jardins vers une gestion différenciée, plus respectueuse de l'environnement.

Dans ce cadre, l'asbl « parcs et jardins de Wallonie » soutiendra plusieurs projets d'aménagements raisonnés, selon leurs qualités, leur importance et dans les limites du budget disponible.

L'aide financière sera plafonnée à 2000€ pour les parcs/jardins ouverts au public. Un seul projet par parc/jardin sera retenu.

Cette aide financière pourra servir à :

- l'achat de matériel (poulailler, composteur, broyeur, cueille-fruits, nichoirs,...);
- la location de matériel (broyeur,...);
- l'aide extérieure (expert, main d'œuvre);
- des autres dépenses en rapport avec le projet (séchoir à fruits et aromatiques, équipement de stockage fruits ou pommes de terre,...);
- l'achat de plants (mellifères, arbres,...);
- l'achat de matériel pour la création de potagers (alimentation durable).

Cette contribution financière sera accordée aux parcs et jardins sur base de justificatifs prouvant son utilisation dans le cadre des objectifs pour lesquels elle a été attribuée.

Critères de sélection

Pour être éligible, les projets soumis par les parcs et jardins ouverts au public (gérés soit de manière individuelle, soit par des collectivités) s'engagent à respecter un maximum de critères prévus par la charte « parcs et jardins nature admise ouverts au public ».



C' est-à-dire :

Participer à la dynamique du réseau parcs et jardins de Wallonie (15 points)
Proposition d'actions de promotion collective
Mise à disposition de photos libres de droits pour la promotion du réseau
Gérer son parc/jardin de manière eco-responsable (30 points)
Mise en place d'un plan de gestion
Techniques alternatives aux produits phytopharmaceutiques
Gestion des déchets
Gestion raisonnée du patrimoine arboré
Maitrise de la consommation de l'eau
Aménagement d'espaces à destination de la faune indigène (pose de nichoirs,...)
Aménagement de parcelles privilégiant les plantes mellifères
Utilisation de plantes vivaces dans les massifs
Gestion raisonnée des espèces invasives
Aménagement de points d'eau
Adaptation des végétaux aux conditions environnementales (sol, climat, régime hydrique,...)
Favoriser l'utilisation de matériel électrique pour l'entretien des parcs/jardins
Utilisation de matériaux recyclés ou respectueux de l'environnement (par exemple bois issu de circuits courts) dans les nouveaux aménagements
Limitation apports d'engrais et donner la priorité à l'utilisation d'engrais organiques
Embellir son parc/jardin (20 points)
Fleurissement
Aspect soigné
Cohérence esthétique
Plus value esthétique par rapport à la situation actuelle
Intégration dans l'environnement adjacent
Informier et sensibiliser les visiteurs et le personnel (20 points)
Formation du personnel au respect de et à la préservation de l'environnement
Formation du personnel aux équipements et techniques
Communication vers les visiteurs sur l'intérêt de la biodiversité
Communication vers les visiteurs sur l'utilisation des produits respectueux de l'environnement
Autres critères (15 points)
Originalité du projet
Pérennité du projet
Thématique de l'année des saveurs

Sélection des projets

Les projets seront évalués par un jury composé des organisateurs et d'experts externes en gestion différenciée et en aménagements de parcs/jardins.



Les engagements des bénéficiaires

Les candidats s'engagent à :

- réaliser 80% de leur projet avant juin 2017;
- produire les factures relatives aux dépenses engagées pour la réalisation du projet pour le 31 août 2017;
- participer à un processus de suivi et d'évaluation des résultats du projet retenu;
- accepter une visite de terrain;
- accepter la diffusion du projet à des fins pédagogiques;
- signer la charte « parcs et jardins nature admise»;
- un week-end « parcs et jardins de Wallonie sera organisé les 10 et 11 juin 2017 dans les parcs et jardins sélectionnés. Les gagnants s'engagent à ouvrir leurs portes lors de ces journées. Ce week-end sera annoncé par voie de presse (presse écrite, télévisée et radiodiffusée) et par des flyers spécifiques reprenant les adresses des participants avec carte de répartition.

Dépôt du projet

Le dossier de candidature (charte signée et dossier de candidature complété) est téléchargeable sur le site de l'asbl "parcs et jardins de Wallonie" (jardins.tourismewallonie.be).

Le dossier complet est à adresser pour le 1^{er} mars 2017 minuit par courrier postal : parcs et jardins de Wallonie, Rue Nanon, 98 5000 Namur ou par mail à l'adresse suivante : jardins.tourismewallonie@gmail.com.

La présentation du projet gagnera à être accompagnée de photos, croquis ou tout autre document relatif au projet.

Processus de sélection

Le jury se réunira en mars 2017 et la notification de sélection sera envoyée pour le 30 mars 2017 aux gagnants.

Liquidation du subsidie

Le subsidie sera liquidé sur base des factures remises par le candidat avant le 31 août 2017 et d'une éventuelle visite sur le terrain.

Plus d'informations ? Par courrier postal : Parcs et jardins de Wallonie, Rue Nanon, 98 5000 Namur ou par mail à l'adresse suivante : jardins.tourismewallonie@gmail.com.

